

REGLEMENT BIATHLON VIGNOBLE NANTAIS 2020



L'association des fondus du vignoble nantais (AFVN), association loi 1901 non affiliée à quelconque fédération, organise le **18 janvier 2020 le Biathlon du Vignoble Nantais** à Le Landreau (44). Le dit événement n'est pas régi par un règlement d'une fédération mais s'appuie sur la réglementation des courses hors-stade en matière de participation.

Article 1 : PARTICIPATION

Le biathlon est ouvert à toute personne à partir de 16 ans (catégorie cadet) en bonne santé sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an. Les personnes mineures devront être accompagnée d'un adulte et présenter une autorisation parentale signée.

Un Biathlon spécial jeune est aussi proposé pour les benjamins (nés en 2008 et 2007) et les minimes (nés en 2006 et 2005). Les deux catégories auront une manche sprint d'un format adapté.

Le nombre de participant est limité à 100 le matin et 100 l'après midi.

Article 2 : INSCRIPTIONS.

Les [inscriptions](#) seront prises en compte uniquement par Internet via notre site **après acquittement des droits d'engagement ET après vérification des certificats médicaux ou des licences.**

**La DATE LIMITE d'inscription est fixée au Mercredi 15 janvier 2020 minuit
sous réserve de quotas non atteints.**

Chaque participant doit fournir à l'organisation la photocopie de sa licence sportive en cours de validé (2019/2020) ou pour les non licenciés un certificat médical de non contre-indication à la pratique **de la course à pied en compétition** de moins d'un an daté **au plus tôt** du 19 janvier 2019.

Licences acceptées émanant des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),

REGLEMENT BIATHLON VIGNOBLE NANTAIS 2020



Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Seul ce type de licence ou certificat seront acceptés !!

La date limite pour la réception des certificats médicaux est fixée au 15 janvier 2020. Passé cette date vous devrez le présenter le jour du retrait des dossards avec le risque de l'oubli ou d'un certificat médical non conforme qui vous privera de dossard.

DROITS D'ENGAGEMENT :

ATTENTION : Les tarifs sont progressifs (3 tranches), afin d'inciter les coureurs à s'inscrire tôt pour faciliter la gestion des inscriptions. L'organisation prend comme l'an dernier le coût de la transaction bancaire à sa charge. Le participant est donc gagnant : pas de coût de transaction, pas d'envoi de courrier et de timbre.

	Tarif 1 ^{ère} tranche	Date limite	Tarif 2 ^{ème} tranche	Date limite	Tarif 3 ^{ème} tranche	Date limite
Tarif pour une course	14€	15/12/2019 23h59	16€	31/12/2019 23h59	18€	15/01/2020 23h59
Tarif course jeune	8€		10€		14€	

Inscription possible sur place en fonction des places disponibles : 20€

Possibilité de s'inscrire à plusieurs manches

Repas Chaud du samedi (pasta party d'après course) : 10€

Article 3 : ANNULATION

- Venant du coureur : uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre indication : Uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre indication :
 - Jusqu'au 15/12/2019 : retenue de 5€.
 - Du 16/12/2019 au 12/01/2020 : retenue de 50% du montant payé.
 - PAS DE REMBOURSEMENT POSSIBLE APRÈS LE 15/01/2020.
- Venant de l'organisation :

En cas d'annulation pour des raisons de forces majeures (sécurité, alerte météo...), l'organisation proposera un remboursement partiel (10 à 50% en fonction des sommes engagées non récupérables) ou un report de dossard sur l'année n+1.



Article 4 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'inscription vaut pour une participation à une course (matin ou après midi) type sprint :

- Accessible à partir de 16 ans (cadet)
- Choix entre la course du matin ou celle de l'après midi (possibilité de s'inscrire aux deux selon les places disponibles)
- Départ échelonné toutes les 20 secondes
- Enchaînement de course à pied sur une boucle fermée de 1km100 et de tir (couché à la carabine laser)
- 5 boucles et 4 séquences de 5 tirs
- Une boucle de pénalité de 100m par cible manquée
- Classement au temps sur chaque manche
- Les 15 meilleurs hommes et 15 meilleures femmes seront qualifiés pour une finale plus court

Manche spéciale jeune :

- Réservée aux catégories benjamin (2007 / 2008) et minime (2005 / 2006)
- Départ échelonné toutes les 30 secondes
- Enchaînement de course à pied sur une boucle fermée de 800 à 600m et de tir (couché à la carabine laser)
- 3 boucles et 2 séquences de 5 tirs
- Une boucle de pénalité de 100m par cible manquée
- Classement séparé benjamin et minime selon le temps réalisé

Article 5 : SECURITE

Des signaleurs équipés de chasuble et de panneaux de signalisation seront présents à la seule traversée de route et auront pour mission de gérer la circulation routière et la traversée des concurrents. La couverture médicale est assurée par la protection civile.

Article 6 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement pour la pratique du biathlon.



Article 7 : DROIT A L'IMAGE

AFVN se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des trails (photographies, vidéos).

Article 8 : L'ESPRIT TRAIL

- respecter l'environnement : ne pas jeter de déchets (emballages barres énergétiques, tubes de gel, bouteilles...). Des poubelles sont positionnées sur le parcours.
- respecter le tracé : ne pas couper, rester sur les chemins
- réaliser le bon nombre de tour de pénalité
- venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
- pas de ravitaillement ou d'aide extérieure en dehors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation.
- respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu

Article 9 : LE TIR

Le tir s'effectue en position couché par séquence de 5 avec une carabine laser.

Malgré l'absence de danger significatif, les concurrents devront respecter les consignes données par l'organisation.

Un pas de tir d'entraînement sera mis à disposition une heure avant, après la confirmation des inscriptions.



Article 10 : PARCOURS et HORAIRES à titre provisoire

Les concurrents peuvent choisir dans la limite du possible leur horaire de course lors de leur inscription.

- 8h : ouverture du pas de tir pour essais
- 8h30 : 1^{er} départ du biathlon 1
- 11h : courses jeunes
- 12h00 : Finales du matin
- 13h : Podiums biathlon 1 et ouverture du pas de tir pour essais du biathlon 2
- 13h30 : 1^{er} départ biathlon 2
- 16h : finales de l'après midi
- 17h : Podiums biathlon 2

Confirmation des inscriptions et distribution des dossards 1h avant les 1^{er}s départs

Parcours fermée à l'intérieur du parc du lycée de Briacé.

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires, voir même d'annuler l'épreuve pour tous motifs qui mettraient la sécurité des coureurs et des bénévoles en danger ou tout cas de force majeure.

Article 11 : CLASSEMENTS ET LOTS

- Un lot offert à chaque concurrent.
- Podiums pour les 3 premières Homme et Femme.
- Podiums spécial jeunes.
- Pas de podium catégorie

Article 12 : SANCTIONS

Tout manquement à ce règlement et en particulier aux articles 5, 8 et 9 entraînera la disqualification immédiate du concurrent.

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou de mettre à jour le règlement ou les conditions d'inscription à tout moment.

**L'INSCRIPTION A L'UNE DES COURSES DU BIATHLON DU VIGNOBLE NANTAIS
2020 VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT**